

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 18 novembre 2020**

<b>N° de délibération : 2020-29-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Désignation des délégués des collèges Département et SDEG16</b>

L'an deux mille vingt, le 18 novembre à 15H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
M. François BONNEAU		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ		X		Pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE	X			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Alain BRIAND	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Dix-sept délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-trois droits de vote sur quarante-huit (89,6 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que le Département de la Charente, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) ont transféré leur compétence L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au syndicat mixte ouvert Charente Numérique par délibérations en date des 4 novembre 2016, 21 novembre 2016 et 3 avril 2017 ;

Considérant que le syndicat mixte ouvert Charente Numérique a été créé le 7 décembre 2016, suite à l'arrêté portant création du Préfet de Charente ;

Considérant que Charente Numérique est composé d'un bureau et d'un comité syndical composé de trois collèges :

- un premier collège délibératif nommé Collège "Département", composé de cinq (5) représentants désignés par le Département ;
- un deuxième collège délibératif nommé Collège "Région" composé de trois (3) représentants désignés par la Région ;
- un troisième collège délibératif nommé Collège "SDEG 16" composé des onze (11) représentants du SDEG 16, à savoir le Président du SDEG 16 et dix délégués représentant des EPCI membres du SDEG 16 à savoir deux (2) délégués pour chacune des deux communautés d'agglomération et un (1) délégué pour chacune des six communautés de communes du département de la Charente.

Sa composition est la suivante :

Collège	Nombre	Voix par représentant	Droits de vote
Département	5	5	25
Région	3	4	12
SDEG 16	11	1	11

Considérant que par délibération du Conseil départemental de la Charente en date du 16 octobre 2020, les délégués du Collège Département de Charente Numérique ont été désignés ;

Considérant que par délibération du bureau syndical du SDEG 16 en date du 19 octobre 2020, les délégués du Collège SDEG 16 de Charente Numérique ont été pour une très grande majorité désignés ;

Considérant le tableau ci-après qui liste les délégués titulaires et suppléants pour chacun des Collèges :

Collège	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>Collège Département de la Charente</b>	<b>SOURISSEAU Jérôme</b>	LELIEVRE Jean-Hubert
	<b>BONNEAU François</b>	LAGARDE Isabelle
	<b>CHABOT Jacques</b>	CAZENAVE Samuel
	<b>JOBIT Didier</b>	PECHEVIS Florence
	<b>ZUCCHI Jean-Paul</b>	PARENT Catherine
<b>Collège Région Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>HAZOUARD Mathieu</b>	JACQUILLARD William
	<b>MUÑOZ Jonathan</b>	AVERLAN Joëlle
	<b>BONNEFONT Xavier</b>	MARENDAT Véronique
<b>Collège SDEG 16</b>	<b>BOLVIN Jean-Michel (SDEG 16)</b>	BUTON Sylviane (SDEG16)
	<b>Non désigné (GrandAngoulême)</b>	ELIE François (GrandAngoulême)
	<b>ELIE François (GrandAngoulême)</b>	ROUHIER Daniel (GrandAngoulême)
	<b>CAILLE Séverine (GrandCognac)</b>	DUPONT Bernard (GrandCognac)
	<b>LAURENT Yannick (GrandCognac)</b>	TRIOUILLIER Xavier (GrandCognac)
	<b>CHAMOULEAUD Jean-Pierre (CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord)</b>	<b>CHAMPROUX Michel (CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord)</b>
	<b>EPAUD Patrick (CDC Lavalette Tude Dronne)</b>	PUYDOYEUX Jean-Jacques (CDC Lavalette Tude Dronne)
	<b>BRIAND Alain (CDC du Rouillacais)</b>	VIGNAUD Christian (CDC du Rouillacais)
	<b>DEAU Loïc (CDC 4B)</b>	RENAUDIN Vincent (CDC 4B)
	<b>BERTRAND Didier (CDC Cœur de Charente)</b>	CROIZARD Christian (CDC Cœur de Charente)
	<b>SORTON Gérard (CDC Val de Charente)</b>	DUPUIS José (CDC Val de Charente)

**DECIDE de prendre acte de la désignation des délégués titulaires et suppléants des Collèges Département et SDEG 16 de Charente Numérique.**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU	<b>X</b>			
M. François BONNEAU (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			

M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ (pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD)	X			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE	X			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Alain BRIAND	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Monsieur Xavier BONNEFONT est absent, non représenté. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**